



COMPTE – RENDU DE LA RÉUNION DU **14 AVRIL 2010**
DU GROUPE DE TRAVAIL « ÉTANG DE GOULE»

RÉUNION N°7 RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UN PLAN DE
GESTION DU NIVEAU DE L'ÉTANG

Ordre du jour de la réunion

- Examen du compte-rendu de la réunion précédente ;
- État de la ressource en eau ;
- Évolution du niveau de l'étang : état du remplissage hivernal ;
- Étude globale du bassin versant de l'étang, phase I : bilan intermédiaire
- Gestion globale des bassins de l'Auron et de l'Airain

Étaient présents :

AUDONNET Serge (Maire de Bessais le Fromental), BERZIN Éric (Responsable de la base de loisir de Goule – CG18), BOUTÉVILLAIN Michel (Chef du SD18 de l'ONEMA), CADORET Vincent (Animateur du SAGE Yèvre-Auron, CG18), DELBÉ Didier (Fraternelle de pêche de Bessais), DELEUZE Jean-Marie (Maire de Verneuil, Vice-président de la CLE), JAMES Guy (Maire de Bannegon), MAITREPIERRE Arnaud (Cabinet ECTARE), MANCHE Cécile (Technicienne rivière, SIABA), MOREAU André (Fraternelle de pêche de Bessais), NOIRJEAN David (DDEA 18), RENAUD Daniel (Maire de Valigny), ROUSSEAU Mathieu (Chargé d'études à la FDAAPPMA 18).

I. Examen du compte-rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la séance précédente est validé.

M. Cadoret transmet aux membres le compte rendu de la réunion des maires des communes riveraines de l'Auron de Valigny jusqu'à Dun-sur-Auron.

La prochaine réunion se tiendra le vendredi 18 juin 2010 à 10h00 à la base de loisirs de Goule.

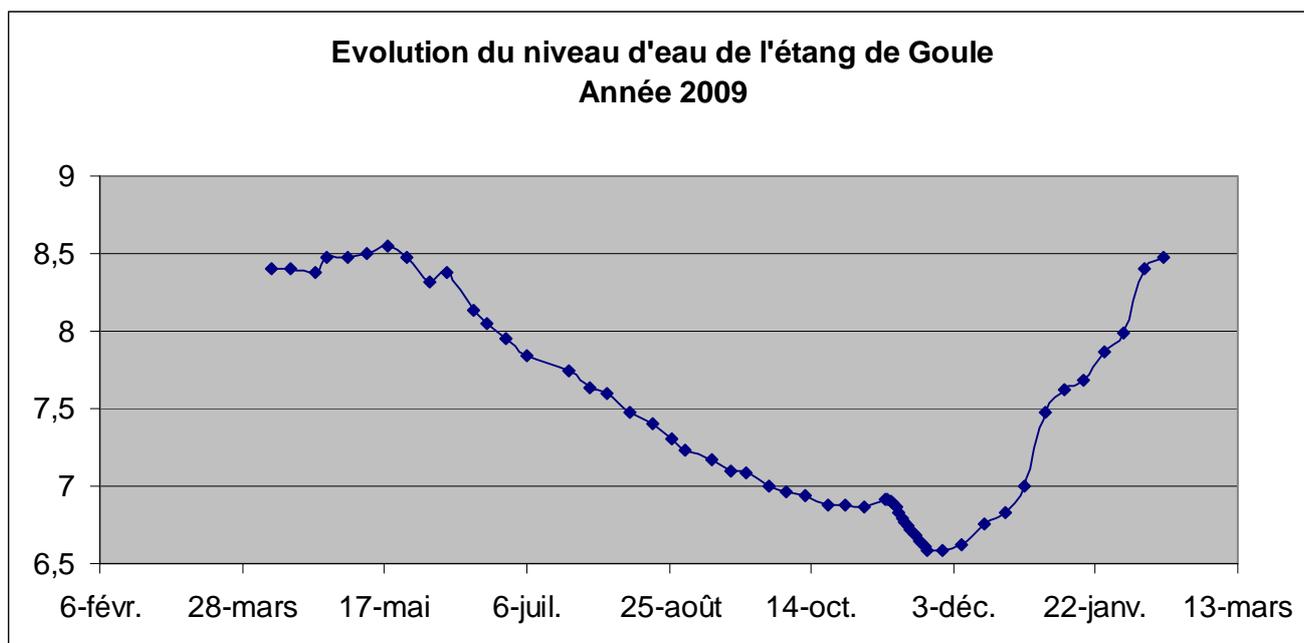
2. État de la ressource sur le bassin de l'Auron

Les indicateurs d'évaluation de la recharge hivernale des nappes sont juste au dessus des seuils fixés. La recharge est donc considérée comme satisfaisante.

M. Boutévillain signale cependant que certains cours d'eau temporaires sont restés à sec tardivement et que cela peut être annonciateur d'une situation tendue à l'étiage. Par exemple, les Rampennes ne se sont remises à couler que début février. De plus, leur état n'est pas pris en compte par l'indicateur de débit du bassin : l'Auron à l'Ormediot.

3. Évolution du niveau de l'étang

M. Berzin précise que le niveau de l'étang est maintenu à 8m70 pour éviter de trop grand marnage en ouvrant régulièrement les vannes (débit lâché : 120L/s).



Au sujet du niveau maximal de remplissage de l'étang, les relevés de terrain faits par MM. Berzin et Rousseau montrent que celui-ci est 9,00m, hauteur pour laquelle les chemins de randonnée sont déjà dans l'eau ainsi que la zone de baignade.

M. Berzin précise que 9m est le niveau de remplissage maximal (9m50 sans la baignade) et que donc il faut prévoir une marge de manœuvre en cas de fortes pluies. C'est pour cela que le niveau est maintenu à 8m70.

Concernant la gestion des niveaux de l'étang, M. Rousseau précise qu'une pêche sera réalisée par la Fédération afin de valider le fonctionnement des queues d'étang et qu'une demande sera faite auprès de l'ONEMA de l'Allier pour conserver la réserve.

M. Boutévillain indique qu'un niveau trop élevé de l'étang détremperait les sols ce qui pourrait gêner l'accès des véhicules en bord d'étang.

M. Berzin indique que cela se produit tous les ans et qu'il existe aussi un phénomène de ruissellement.

La question est posée de ramener le niveau du déversoir à 9m par un aménagement de l'ouvrage existant puisque ce niveau semble être le niveau maximal admissible sur l'étang. Cela permettrait d'avoir une transparence du barrage au delà de ce niveau. Il est noté qu'il faudrait veiller à ne pas fragiliser l'ouvrage par ces travaux éventuels.

Il est rappelé qu'à un niveau de 10m il existe des inondations sur la commune de Valigny, ce qui a donné lieu à un contentieux dans les années 70.

M. Noirjean indique qu'il n'existe plus aucun effet tampon protégeant l'aval en cas de mise en route du déversoir et qu'il faut faire attention aux effets d'à-coups.

M. Berzin rappelle que les vannes doivent être refaites et que cela facilitera la gestion du débit à l'aval du barrage ainsi que la gestion du niveau de l'étang car les vannes sont difficilement manœuvrables aujourd'hui.

M. Noirjean indique de plus qu'une étude globale diagnostic de l'ouvrage est conduite par le CG dans le cadre réglementaire qui lui est imposé. Il ajoute que les fuites sous le barrage sont connues depuis longtemps et qu'elles ne présentent pas de danger.

4. Étude de bassin versant

M. Maitrepierre présente le rapport provisoire de phase I dont le rapport définitif sera examiné lors de la prochaine réunion.

Il est précisé que l'objectif de bon état global de la masse d'eau de l'étang imposé par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau est 2027.

M. Maitrepierre prendra contact avec les différents membres du groupe de travail si besoin.

5. Gestion globale du bassin de l'Auron.

M. Cadoret présente Mme Manche, technicienne rivière sur l'Auron depuis le 1^{er} avril qui sera en charge d'animer le contrat territorial de ce bassin versant.

Sommaire

Ordre du jour de la réunion.....	1
1. Examen du compte-rendu de la réunion précédente.....	2
2. Évolution du niveau de l'étang	2
3. Résultats de l'essai de soutien d'étiage.....	Erreur ! Signet non défini.
4. Étude globale de bassin versant	Erreur ! Signet non défini.
Sommaire	4